

Démarche	: Demande d'agrément en tant que réviseur coopératif pour les personnes physiques
Organisme	: Equipe nationale de suivi du Conseil Supérieur de la Coopération

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Traitement des demandes formulées auprès du Conseil Supérieur de la Coopération au titre du décret n° 2015-706 du 22 juin 2015 pour les personnes physiques.

### **Préfecture de région compétente**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

01 - Auvergne Rhône-Alpes

02 - Bourgogne Franche Comté

03 - Bretagne

04 - Centre Val de Loire

05 - Corse

06 - Grand-Est

07 - Hauts-de-France

08 - Ile-de-France

09 - Normandie

10 - Nouvelle Aquitaine

11 - Occitanie

12 - Pays de la Loire

13 - PACA

14 - Guadeloupe

16 - Martinique

# Demande d'agrément en tant que réviseur coopératif pour les personnes physiques

18 - Reunion

Administration centrale

## Adresse d'exercice de l'activité

## Numéro de téléphone

## Courriel

## Catégories pour lesquelles l'agrément est demandé :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Coopératives non régies par un statut particulier
- SCOP (société coopérative ouvrière de production)
- SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)
- CAE (coopérative d'activité et d'emploi)
- Coopératives artisanales
- Coopératives de commerçants détaillants
- Sociétés coopératives d'entreprise de transport routier
- Sociétés coopératives maritimes
- Coopératives bancaires
- Sociétés coopératives de consommateurs
- Sociétés d'intérêt collectif agricole
- Union d'économie sociale
- Sociétés coopératives d'habitants
- Sociétés coopératives de HLM
- Sociétés coopératives de médecins
- Sociétés coopératives hospitalières de médecins

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'extrait du bulletin n° 3 de son casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois ou, le cas échéant, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'Etat dont il est le ressortissant

# Demande d'agrément en tant que réviseur coopératif pour les personnes physiques

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été l'auteur de faits ou agissements contraires à l'honneur ou à la probité

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs de l'expérience professionnelle spécifique d'au moins trois années dans les matières juridique, économique, financière et de gestion appliquées aux sociétés coopératives

ou bien preuve de l'exercice d'un mandat social dans une société coopérative durant 2 années consécutives.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Engagement à respecter les principes de la révision coopérative